

Versailles, le 18 septembre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mesures sanitaires - élection législative partielle du 20 septembre 2020

**Communes de Bois-d'Arcy, Élancourt, Fontenay-le-Fleury,
Le Mesnil-Saint-Denis, Saint-Cyr-l'École, Trappes et La Verrière.**

Ce dimanche 20 septembre, se déroule une élection législative partielle au sein de la 11^{ème} circonscription des Yvelines.

Afin d'assurer la sécurité sanitaire le jour du scrutin, un ensemble de dispositions a été pris :

- Les bureaux de votes seront aménagés pour limiter au maximum les contacts et à assurer une distance d'au moins un mètre entre chaque personne présente ;
- Le nombre d'électeurs pouvant accéder simultanément au bureau de vote sera également limité et priorité sera donnée pour voter aux personnes vulnérables ;
- Le port du masque sera obligatoire pour tout électeur et pour toute personne en charge des opérations électorales et de leur contrôle. Il pourra être demandé aux électeurs de retirer momentanément leur masque aux fins de contrôle de leur identité ;
- Chaque bureau de vote sera équipé de gel hydro-alcoolique ou d'un accès à un point d'eau avec du savon.